

Votre régime d'épargne et de retraite collectif

EBI ENERGIE INC.

Adhérez en ligne : ia.ca/monadhesion

Numéro d'identification de votre régime : 13466XX0061M

Numéro de contrat

Régime enregistré d'épargne-retraite (REER) collectif 13466-006

Ce résumé présente les principaux détails de votre régime d'épargne et de retraite collectif. Il s'agit donc d'un document informatif qui n'a aucune valeur légale.

Participation au régime	— Facultative
Admissibilité	— Après 3 mois de service continu
Salaire admissible	— Salaire de base excluant le temps supplémentaire, les bonis, etc.
Cotisations régulières du participant	— Aucune cotisation n'est requise de votre part
Cotisations volontaires du participant	— Pour effectuer une cotisation volontaire, vous pouvez : <ul style="list-style-type: none"> — Cotiser par déductions à la source — Cotiser par prélèvements bancaires préautorisés — Cotiser par chèque ou versement forfaitaire électronique via votre compte bancaire en ligne. Pour plus de renseignements, accédez à ia.ca/moncompte ou communiquez avec nous au 1 800 567-5670.
Limite de cotisation	— Veuillez consulter votre <i>Avis de cotisation</i> émis par l'Agence du revenu du Canada (ARC) afin de connaître le montant maximal que vous pouvez cotiser.
Options de placement offertes	— Vous décidez de la façon d'investir vos cotisations selon les options de placement offertes dans le régime pour les cotisations que vous versez à votre REER. — Les options de placement offertes dans votre régime sont décrites lors de l'adhésion en ligne ou dans l' <i>Éventail d'options de placement</i> lors d'une adhésion par formulaire papier.
Option de placement par défaut	— Si vous ne faites aucun choix de placement au moment de votre adhésion, vos cotisations seront investies selon l'option de placement par défaut déterminée pour ce régime, soit Indiciel Lifepath de Blackrock – 65 ans.
Transferts provenant d'autres régimes enregistrés	— Pour effectuer un transfert d'un autre régime vers celui-ci, communiquez avec nous au 1 800 567-5670 afin d'obtenir un formulaire de transfert.
Politique de retrait en cours de participation	— Permis — Des frais transactionnels pourraient être facturés pour tout retrait de cotisations en cours de participation, de même qu'un montant d'impôt minimal exigé par l'ARC.

Cessation de participation	— Lorsque vous mettez fin à votre participation à ce régime d'épargne et de retraite collectif, vous recevrez par la poste un formulaire de choix d'options vous expliquant quoi faire avec les sommes accumulées jusqu'à votre départ de l'entreprise (peu importe la raison de votre départ).
Délai de prescription	— Nous devons vous aviser que tout recours judiciaire contre un assureur dans le but de récupérer des sommes payables en vertu de ce contrat est complètement impossible sauf s'il a débuté à l'intérieur du délai de prescription prévu par la Loi sur les assurances ou toute autre législation similaire applicable à votre province. Ceci veut donc dire que toute réclamation doit être effectuée à l'intérieur du délai de prescription prévu.

Service à la clientèle – Épargne et retraite collectives



Heures d'ouverture

Du lundi au vendredi
de 8 h à 20 h (heure de l'Est)



Téléphone

1 800 567-5670



Adresse

C. P. 1907, succursale Terminus
Québec (Québec) G1K 7M3



Courriel

pension@ia.ca



Télécopieur

1 800 786-6065

L'émetteur du contrat est l'**Industrielle Alliance, Assurance et services financiers inc.**

iA Groupe financier est une marque de commerce et un autre nom sous lequel l'**Industrielle Alliance, Assurance et services financiers inc.** exerce ses activités.